



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

02/05/2025

Date d'affichage :

02/05/2025

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 16/05/2025
510

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

Procuration : Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration Madame LABELLE Aurélie, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Monsieur GANEE Jean-François donne procuration à Monsieur IMBERT Alain

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s) non-excusé(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur POILLOT Jérémy

Objet de la délibération : N° 2025-026 - Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Saint-Usage : nomination de 5 propriétaires et du représentant de la commune

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.133-1 et suivants et R.133-3 et suivants relatifs à la constitution et au fonctionnement des associations foncières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21, relatifs aux compétences du Conseil Municipal et du Maire,

Vu les explications de Madame le Maire et de Monsieur le Vice-Président de l'association foncière de Saint-Usage ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De nommer les cinq propriétaires suivants pour siéger au sein du bureau de l'Association Foncière de Saint-Usage :

- BOURGEON Bernard
- GANEE Jean-François
- GANEE Jean-Louis
- JAYE Brice
- VACHET Thierry

Article 2 : De nommer le Maire de Saint-Usage comme représentant de la commune au sein du bureau de l'Association foncière de Saint-Usage.

Article 3 : D'informer la Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que la Chambre d'Agriculture de ces nominations afin qu'elles puissent établir l'arrêté préfectoral de renouvellement du bureau.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 (GANEE Jean-François – procuration donnée à IMBERT Alain)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



[Handwritten signature]

Valérie HOSTALIER

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le *S'LO*
ID : 021-212105779-20250515-2025026-DE